

**POLE ANIMATION JEUNESSE, SPORTS  
ET VIE ASSOCIATIVE**

Service Animation, jeunesse, éducation  
Populaire et vie étudiante  
AB

Metz, le 27 mai 2010

**10**

**R A P P O R T**

**OBJET : ATTRIBUTION DE PARRAINAGES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ENVIE D'AGIR**

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 5 projets dont 3 au titre du dispositif Défi Jeunes et 2 du dispositif Projet Jeunes pour un montant total de **4 700 €**.

**1. DÉFI JEUNES**

**- Thomas WILLAUME : « Aux frontières du pixel » - entreprenariat social**

Thomas WILLAUME a créé en 2006 l'association Aux Frontières du Pixel qui vise à promouvoir l'usage des loisirs numériques en tant que moyen populaire de divertissement à la fois ludique, éducatif, instructif et formateur. L'association bénéficie du label « entreprise solidaire ». Le porteur de projet entend pérenniser une équipe d'employés compétents et formés. Le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2010 s'élève à 295 980 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de **1 200 €**.

**- Nicolas BURKI : « Le nouveau » - création artistique**

Nicolas BURKI réalise un court-métrage original dont il a écrit le scénario et relatant les pérégrinations d'un jeune homme à peine sorti du lycée contraint d'y retourner pour y devenir surveillant. Le personnage principal vit alors un passage peu banal d'un rôle à l'autre au sein d'une même institution. Le budget global de l'action s'élève à 22 350 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de **1 000 €**.

**- Maud GALET-LALANDE : « Que dalle ! » - création artistique**

Maud GALLET-LALANDE est une comédienne messine de 30 ans dont le parcours est déjà riche d'expériences variées au théâtre et au cinéma. Elle prend le pari aujourd'hui de mettre en scène une pièce entourée de professionnels. Le budget global de l'action s'élève à 16 516,11 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de **1 000 €**.

**2. PROJET JEUNES**

**Kader BOURTAL : « Solid'air Maroc » - solidarité internationale**

Un groupe de 6 lycéens originaires de Metz Bellecroix organisent, avec le soutien des éducateurs de l'Association de Prévention Spécialisée, d'Insertion et de Socialisation, un voyage au Maroc afin d'y découvrir une nouvelle culture, y effectuer des rencontres originales et apporter leur soutien matériel et technique à une école locale. Le budget global de l'action s'élève à 6 276 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de **500 €**.

**Margot CASTANIE : « Mon lapin a un grain » - animation locale**

Margot CASTANIE est membre de l'association Galéjade, jeune structure messine née en novembre 2009 et qui vise à promouvoir les arts de la rue. Galéjade organise en septembre 2010 un festival des arts de la rue. Le budget global de l'action s'élève à 14 400 €. Il est proposé, sous réserve d'attribution d'une bourse par le jury départemental Envie d'Agir du 23 juin 2010, d'accorder un parrainage de **1 000 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION DE PARRAINAGES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ENVIE D'AGIR**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 portant sur la signature du protocole d'engagement de la Ville de Metz dans le dispositif Envie d'Agir,

DECIDE de verser au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention globale pour un montant de **4 700 €** au titre de 5 parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d'agir » et au bénéfice des projets suivants :

#### **DEFI JEUNES**

- « Aux frontières du pixel » (Thomas WILLAUME)	1 200 €
- « Le nouveau » (Nicolas BURKI)	1 000 €
- « Que dalle ! » (Maud GALLET-LALANDE)	1 000 €

#### **PROJET JEUNES**

- « Solid'air Maroc » (Kader BOURTAL)	500 €
- « Mon lapin a un grain » (Margot CASTANIE)	1 000 €

(sous réserve d'attribution d'une bourse par le jury Envie d'Agir du 23 juin 2010)

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI